

**PRÉPOSÉES OU PRÉPOSÉS À LA RÉPARTITION DES
APPELS D'URGENCE 9-1-1****(EMPLOI ÉTUDIANT - TEMPS PARTIEL)****DIVISION DU CENTRE D'URGENCE 9-1-1 ET
DE RÉPARTITION POLICE ET INCENDIE****LA FONCTION :**

Vous aimez la poussée d'adrénaline, vous exercer un excellent jugement sous pression, joignez-vous à l'équipe du Centre d'urgence 9-1-1 à titre d'étudiants pour travailler à la répartition des appels d'urgence. Le travail consiste principalement à recevoir, à enregistrer et à répartir les appels reçus au 9-1-1. Nous vous invitons fortement à lire le document en lien afin d'être informé adéquatement des caractéristiques propres à ce travail.

PROFIL RECHERCHÉ :

Vous êtes un étudiant inscrit à un programme d'études collégiales ou universitaires à temps complet dans un établissement d'enseignement reconnu. Vous détenez un diplôme d'études secondaires (DES) et vous communiquez verbalement avec facilité en anglais comme en français. À l'aise à travailler dans un environnement technologique, vous êtes en mesure d'appliquer avec rigueur des procédures opérationnelles et de saisir rapidement des renseignements à l'aide d'un clavier d'ordinateur. Vous êtes reconnu pour votre bon jugement et votre capacité à maîtriser efficacement les situations comportant un niveau élevé de stress. Une expérience pertinente en service à la clientèle ou dans un centre d'appels constitue un atout.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Pour ces postes sur appel, l'échelle de rémunération débute à 21.44 \$ (taux 2019) de l'heure.

POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :

Visitez la section « Emplois » de notre site Internet d'ici le **16 décembre 2018**.

Seules les candidatures reçues sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke seront considérées. Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues. La Ville de Sherbrooke souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.